

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2026
PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept du mois d'avril, à vingt heures zéro minute, le Conseil Municipal de la commune de PORCHERES (Gironde) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur REDON David, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/04/2026

Étaient présents : M. David REDON, Maire ; M. Christian AÏÇOBERRY, Mme Bernadette BOUFFARD-GOURLOT, M. Alexandre FARENZENA, adjoints ; M. Richard LEVY, M. Guy VAYSSE, Mme Véronique BOGDANOFF JOSEPH, M. Amaury GOUEDO, Mme Elodie LABROUSSE, Mme Samantha LABROUSSE, Mme Manon BIZZOTTO, M. Xavier DOUCET-BARRAUD, M. Régis MERCIER, Mme Dominique DE GILBERT DES AUBINEAUX, conseillers municipaux.

Pouvoir(s) : /

Excusé(es) : /

Absent(es) : Mme Audrey LAMBERT.

Secrétaire de séance : Bernadette BOUFFARD-GOURLOT.

Le procès-verbal de la réunion du 8 avril 2026 est approuvé à la majorité des membres présents et représentés, avec 13 voix pour et 1 voix contre (Régis MERCIER).

Le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante :

- Travaux d'aménagement de sécurité dans le bourg et demande de subvention au Conseil Départemental

I. DELIBERATIONS DIVERSES

➤ **RENOUVELLEMENT DE LA CCID (COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS)**

Le Maire explique qu'après le renouvellement du Conseil Municipal et conformément au 1 de l'article 1650 du Code général des impôts, une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Elle est composée : du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants. La durée du mandat des membres de la CCID est la même que celle du Conseil Municipal, soit 6 ans. La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale et donne son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Les commissaires sont désignés à partir d'une liste de contribuables de 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants. Dans cette liste, le Directeur Régional des Finances Publiques a deux mois pour procéder au choix de 6 commissaires titulaires et 6 membres suppléants. Après avoir vérifié que les personnes désignées remplissaient bien les conditions décrites par le Directeur Régional des Finances Publiques, le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la liste suivante :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
REDON David	BOUFFARD Jean-François
AÏÇOBERRY Christian	DURESSE Ghislaine
BOUFFARD-GOURLOT Bernadette	LASNIER Jean-Michel
FARENZENA Alexandre	RENARD Michel
LEVY Richard	RENVERSADE Gérard
VAYSSE Guy	MONTAUD François
BOGDANOFF JOSEPH Véronique	PIERRONNET Jean
GOUEDO Amaury	BOLEAT Jean-François
LAMBERT Audrey	BEZIER Simone
LABROUSSE Elodie	MARECHAUX Gilles
LABROUSSE Samantha	NIOTOU Valérie
BIZZOTTO Manon	MICOULAS Laetitia

Délibération n° 2026/027 approuvée à la majorité, avec 11 voix pour, 2 voix contre (Xavier DOUCET-BARRAUD, Régis MERCIER) et 1 abstention (Dominique DE GILBERT DES AUBINEAUX) enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

II. FINANCES

➤ VOTE DES TAUX DE LA FDL (FISCALITE DIRECTE LOCALE) 2026

Le Maire informe le Conseil Municipal que chaque année, les communes votent les taux applicables sur la taxation du foncier bâti (TFB), du foncier non bâti (TFNB) et le taux de Taxe d'Habitation (TH) qui s'appliquera uniquement à la taxation des résidences secondaires et des logements vacants (THLV). Le Maire propose de ne pas augmenter les taux, comme depuis une dizaine d'années, et de voter les taux proposés par l'état de notification n° 1259 comme suit :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	Taux 2026	Produit attendu 2026
Taxe foncière bâti (TFB)	648 200	34,18 %	221 555 €
Taxe foncière non bâti (TFNB)	28 800	59,05 %	17 006 €
Taxe d'habitation (TH)	60 500	10,76 %	6 510 €
Produit fiscal attendu			245 071 €

Délibération n° 2026/028 approuvée à l'unanimité, enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

➤ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le Maire explique au Conseil Municipal que le budget primitif de l'exercice en cours doit être voté avant le 15 avril. Cette date est portée au 30 avril les années de scrutin. Il rappelle que les crédits sont votés par chapitre et que les dépenses et les recettes s'équilibrent dans chaque section comme suit :

DEPENSES FONCTIONNEMENT		
CHAP	LIBELLES	BP 2026
011	Charges à caractère général	239 275,52 €
012	Charges de personnel	309 000,00 €
014	Atténuation de produits	4 147,00 €
023	Virement à la section d'investissement	141 122,48 €
65	Autres charges de gestion courante	61 504,00 €
66	Charges financières	26 700,00 €
68	Dotations aux provisions	191,00 €
TOTAL DEPENSES		781 940,00 €

RECETTES FONCTIONNEMENT		
CHAP	LIBELLES	BP 2026
002	Résultat de fonctionnement reporté	200 756,47 €
013	Atténuations de charges	23 000,00 €
70	Produits services, domaine, ventes diverses	21 048,53 €
73	Impôts et taxes	48 907,00 €
731	Fiscalité locale	245 071,00 €
74	Dotations et participations	192 899,00 €
75	Autres produits de gestion courante	49 852,00 €
77	Produits spécifiques	0,00 €
78	Reprises sur provisions	406,00 €
TOTAL RECETTES		781 940,00 €

DEPENSES INVESTISSEMENT		
CHAP	LIBELLES	BP 2026
020	Dépenses imprévues	0,00 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	136 033,52 €
16	Remboursement d'emprunts	54 006,00 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	157 252,48 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL DEPENSES		347 292,00 €

RECETTES INVESTISSEMENT		
CHAP	LIBELLES	BP 2026
021	Virement de section de fonctionnement	141 122,48 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €
16	Dépôts et cautionnements reçus	225,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 911,00 €
1068	Immobilisations corporelles	136 033,52 €
13	Immobilisations en cours	55 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
TOTAL RECETTES		347 292,00 €

Le budget primitif 2026 a été construit conformément aux échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la commission « Finances » du 15 avril dernier et ce :

- **A taux de fiscalité constant, comme depuis 10 ans, sans augmenter les impôts,**
- **Sans emprunt,**
- **En maintenant un volume d'investissement similaire aux années précédentes,**
- **Sans augmentation des tarifs communaux (cantine, cimetière, salle polyvalente...).**

Le Maire indique que la commune de Porchères présente une capacité de désendettement de 3,66 ans et précise que c'est un ratio qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette qui indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la commune pour rembourser l'intégralité de son encours de dette grâce à ses ressources disponibles. Ce ratio est un indicateur de la « santé financière » d'une commune. Si le ratio est au-dessus de 12 années, une collectivité rentre dans le réseau d'alertes des préfectures et des chambres régionales des comptes. Le ratio de Porchères de 3,66 ans est donc le signe d'une bonne gestion financière, depuis de nombreuses années et est significatif de la capacité future à emprunter.

Enfin, le Maire précise qu'afin de fluidifier l'exécution budgétaire et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, le Maire informe le Conseil Municipal des mouvements de crédits réalisés lors de sa plus proche séance. Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif tel qu'il lui a été présenté et de l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans les conditions qui lui ont été présentées.

Délibération n° 2026/029 approuvée à la majorité, avec 11 voix pour, 2 voix contre (Xavier DOUCET-BARRAUD, Régis MERCIER) et 1 abstention (Dominique DE GILBERT DES AUBINEAUX) enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

➤ **SUBVENTION 2026 – ASSOCIATION ACAP (ASSOCIATION CULTURELLE DES AMIS DE PORCHERES)**

Pour l'année 2026, l'association ACAP sollicite l'attribution d'une subvention de 350 € auprès du Conseil Municipal pour l'organisation des activités proposées pour la chorale et l'académie des âges. Conformément aux échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la commission « Finances » du 15 avril dernier, le Maire propose de lui attribuer la somme demandée.

Délibération n° 2026/030 approuvée à l'unanimité, enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

➤ **SUBVENTION 2026 – ASSOCIATION ACCA (ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE)**

Pour l'année 2026, l'association ACCA sollicite l'attribution d'une subvention de 150 € auprès du Conseil Municipal pour l'aider à réaliser ses activités de préservation du gibier sauvage sur la commune. Conformément aux échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la commission « Finances » du 15 avril dernier, le Maire propose de lui attribuer la somme demandée.

Délibération n° 2026/031 approuvée à l'unanimité, enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

➤ **SUBVENTION 2026 – ASSOCIATION ANIM' TON BOURG**

Pour l'année 2026, l'association Anim' Ton Bourg sollicite l'attribution d'une subvention de 2 000 € auprès du Conseil Municipal pour l'organisation des festivités annuelles et notamment la Fête agricole. Conformément aux échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la commission « Finances » du 15 avril dernier, le Maire propose de lui attribuer la somme demandée. Mme Bernadette BOUFFARD-GOURLLOT, Présidente de cette association, ne participe pas au vote.

Délibération n° 2026/032 approuvée à l'unanimité, enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

➤ **SUBVENTION 2026 – ASSOCIATION AU PARC DU CHATEAU DE CHOLLET**

Pour l'année 2026, l'association Au Parc du Château de Chollet sollicite l'attribution d'une subvention de 250 € auprès du Conseil Municipal pour l'organisation des différents événements et notamment la Fête de la musique. Conformément aux échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la commission « Finances » du 15 avril dernier, le Maire propose de lui attribuer la somme de 200 €.

Délibération n° 2026/033 approuvée à l'unanimité, enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

➤ **SUBVENTION 2026 – ASSOCIATION L'AVENIR DE LA DOUBLE**

Pour l'année 2026, l'association l'Avenir de La Double sollicite l'attribution d'une subvention de fonctionnement auprès du Conseil Municipal. Conformément aux échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la commission « Finances » du 15 avril dernier, le Maire propose de lui attribuer la somme de 2 000 €.

Délibération n° 2026/034 approuvée à l'unanimité, enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

➤ **SUBVENTION 2026 – ASSOCIATION COMITE DES FETES**

Pour l'année 2026, l'association du Comité Des Fêtes sollicite l'attribution d'une subvention de 2 700 € auprès du Conseil Municipal pour l'organisation des festivités annuelles et notamment la Fête locale. Conformément aux échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la commission « Finances » du 15 avril dernier, le Maire propose de lui attribuer la somme demandée. M. Alexandre FARENZENA, Président de cette association, ne participe pas au vote.

Délibération n° 2026/035 approuvée à l'unanimité, enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

➤ **SUBVENTION 2026 – COOPERATIVE SCOLAIRE DE PORCHERES**

Pour l'année 2026, la coopérative scolaire de Porchères sollicite l'attribution d'une subvention de 500 € auprès du Conseil Municipal pour l'achat de livres. Conformément aux échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la commission « Finances » du 15 avril dernier, le Maire propose de lui attribuer la somme demandée. M. MERCIER justifie son vote « contre » par le fait qu'il pense que le montant accordé n'est pas assez élevé. M. REDON l'informe que ce montant a été demandé par la Directrice de l'école elle-même lors du Conseil d'école du 26 février.

Délibération n° 2026/041 approuvée à la majorité, avec 13 voix pour, 1 voix contre (Régis MERCIER) enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

➤ **SUBVENTION 2026 – CROIX ROUGE FRANÇAISE**

Pour l'année 2026, la Croix Rouge Française sollicite l'attribution d'une subvention de 180 € auprès du Conseil Municipal. Conformément aux échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la commission « Finances » du 15 avril dernier, le Maire propose de lui attribuer la somme demandée.

Délibération n° 2026/037 approuvée à l'unanimité, enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

➤ **SUBVENTION 2026 – GRAHC (GROUPE DE RECHERCHES ARCHEOLOGIQUES ET HISTORIQUES DE COUTRAS)**

Pour l'année 2026, le GRAHC sollicite l'attribution d'une subvention de 100 € auprès du Conseil Municipal. Conformément aux échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la commission « Finances » du 15 avril dernier, le Maire propose de lui attribuer la somme demandée. M. David REDON, Président de cette association, ne participe pas au vote.

Délibération n° 2026/038 approuvée à l'unanimité, enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

➤ **SUBVENTION 2026 – SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS**

Pour l'année 2026, le secours Populaire Français sollicite l'attribution d'une subvention de 150 € auprès du Conseil Municipal. Conformément aux échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la commission « Finances » du 15 avril dernier, le Maire propose de lui attribuer la somme demandée.

Délibération n° 2026/039 approuvée à l'unanimité, enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

➤ **SUBVENTION 2026 – ASSOCIATION VIENVI (VIVRE EN VALLEE DE L'ISLE)**

Pour l'année 2026, l'association VIENVI sollicite l'attribution d'une subvention de 150 € auprès du Conseil Municipal. Conformément aux échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la commission « Finances » du 15 avril dernier, le Maire propose de lui attribuer la somme demandée. M. David REDON, Président de cette association, ne participe pas au vote.

Délibération n° 2026/040 approuvée à l'unanimité, enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

➤ **SUBVENTION 2026 – ASSOCIATION VIVONS AVEC LE MOULIN DE PORCHERES**

Pour l'année 2026, l'association Vivons avec le Moulin de Porchères sollicite l'attribution d'une subvention de 2 000 € auprès du Conseil Municipal. Conformément aux échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la commission « Finances » du 15 avril dernier, le Maire propose de lui attribuer la somme de 1 500 €. M. David REDON, Président de cette association, ne participe pas au vote. M. MERCIER justifie son vote « contre » par le fait qu'il pense que la commune n'a pas à financer une association qu'il juge gérée comme une entreprise. M. REDON l'informe que cette association revêt bien un caractère non lucratif et que la subvention versée par la commune de Porchères représente moins de 1 % des recettes de l'association. Il ajoute que l'association Vivons avec le Moulin de Porchères permet de créer une dizaine d'emplois tout au long de l'année et d'ouvrir un restaurant durant toute la belle saison, permettant la création d'emplois saisonniers supplémentaires. Elle promeut également plusieurs événements culturels, artistiques, et de sensibilisation à la protection de la nature, des cours d'eau et de la biodiversité auprès du grand public. De plus, elle propose de nombreuses activités auprès du jeune public en accueillant des classes pendant les périodes scolaires et des groupes d'enfants pendant les vacances. Le Moulin de Porchères participe activement au rayonnement touristique et à l'attractivité de la commune et est un acteur majeur de sensibilisation à la préservation de l'environnement. La commune tient donc à participer, à sa hauteur et selon ses moyens au bon fonctionnement de l'association qui en supporte la gestion.

Délibération n° 2026/041 approuvée à la majorité, avec 12 voix pour, 1 voix contre (Régis MERCIER) enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

III. TRAVAUX

➤ **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE DANS LE BOURG ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser les travaux d'aménagement de sécurité suivants :

- Pose de trois écluses rue Gaston Aubier (RD n° 123E4),
- Pose d'un ralentisseur rue des Quatre Chemins (VC n° 13),
- Passage en zone 30 km/h de l'intégralité du centre bourg.

Il précise que l'étude du projet est en cours de réalisation par le cabinet Avi Conseil et qu'elle sera présentée au Conseil Municipal dès que possible. Le Maire ajoute que le Conseil Départemental subventionne les travaux dans le cadre des aménagements de sécurité à hauteur de 40 % dans la limite de 20 000 € HT et majoré du Coefficient De Solidarité de 1,15 et que les dossiers de demande de subventions doivent être déposés avant le 31 mai prochain. Il propose donc au Conseil Municipal de faire la demande de subvention correspondante aux travaux précitées auprès du Conseil Départemental dans les meilleurs délais.

Délibération n° 2026/042 approuvée à l'unanimité, enregistrée à la Sous-Préfecture de LIBOURNE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le Maire de Porchères, M. David REDON.	Le secrétaire de séance, Mme Bernadette BOUFFARD-GOURLOT.
--	---